

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de Valleyfield

Octobre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a évalué le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège de Valleyfield dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 6 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 20, 21 et 22 mars 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les responsables de la session d'accueil et d'intégration, des professeurs et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des divers aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était présidé par M^{me} Louise Chené, commissaire; il comprenait également M. Paul Stubbs, directeur des études au Collège John Abbott, M. André Delorme, professeur de psychologie à l'Université de Montréal et M. Raymond Munger, professeur d'économie au Collège de Sherbrooke. Paul Vigneau, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège de Valleyfield offre le programme *Sciences humaines* depuis qu'il est devenu un cégep en 1968. L'effectif de ce programme représente environ 30 % de l'effectif total, ce qui en fait le plus important du Collège⁴. Il est cependant en légère décroissance depuis quelques années, passant de 35,2 % à 26,5 % entre l'automne 1991 et l'automne 1995.

Le Collège offre trois profils de programme : *sans mathématiques*, *avec mathématiques* et *administration*. Le profil *sans mathématiques* a perdu près du quart de son effectif entre l'automne 1991 et l'automne 1995, passant de 384 à 298 élèves; le profil *avec mathématiques* connaît une baisse légère mais constante depuis l'automne 1992, passant de 204 à 131 élèves; l'effectif du profil *administration* est en chute libre puisqu'il a perdu 50 % d'inscrits entre 1991 et 1995, passant de 123 à 61 élèves. Ce dernier profil est relativement peu différencié du profil *avec mathématiques*, comprenant notamment deux cours de mathématiques de plus que ce dernier et deux cours d'administration.

Le projet éducatif du Collège s'appuie sur une politique de la formation fondamentale qui a inspiré la définition des objectifs locaux du programme *Sciences humaines*. Le Collège revoit actuellement sa mission afin de l'adapter davantage aux besoins régionaux. Les liens entre son projet éducatif et le programme *Sciences humaines* pourront éventuellement être raffermis.

Le Collège de Valleyfield veut consolider son programme *Sciences humaines* en lui donnant un lieu d'appartenance, soit un pavillon regroupant les élèves et les professeurs, et en intensifiant le recrutement dans les secteurs de Châteauguay et de Vaudreuil.

4. L'effectif moyen du programme *Sciences humaines* est de 558 élèves au cours des cinq dernières années par rapport à un effectif moyen de 1788 élèves pour le Collège. À l'automne 1995, il y a 490 élèves en Sciences humaines tandis que le Collège compte un total de 1848 élèves à temps complet à l'enseignement ordinaire.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le conseil d'administration a établi un comité d'évaluation comprenant des représentants de la direction et des départements associés à la formation spécifique du programme, soit les départements de *Sciences humaines*, de *Mathématiques* et de *Techniques administratives*. Le département de Sciences humaines était représenté par son coordonnateur intérimaire, professeur de sciences politiques, et par un professeur de psychologie tandis que les deux autres départements avaient chacun un représentant, soit un professeur de mathématiques et un professeur d'administration.

Le rapport d'auto-évaluation s'appuie sur la consultation des principaux intéressés, en particulier les professeurs et les élèves. Le Collège a notamment consulté sept diplômés qui ont formulé leur appréciation du programme lors d'une entrevue de groupe et il a présenté des données sur la réussite des diplômés à l'Université de Montréal. La visite a aussi permis de rencontrer un groupe de finissants du programme.

Le Collège a respecté l'échéancier fixé par la Commission et a fait parvenir son rapport à temps. Même si, de façon générale, le processus suivi est satisfaisant, la Commission a noté un malaise sur la façon d'organiser le processus et de le mener à terme. Le Collège avait adopté en mai 1995 des recommandations touchant l'échéancier de l'évaluation du programme *Sciences humaines*, le partage des responsabilités et la composition du comité d'évaluation. Quatre sous-comités du département de Sciences humaines ont procédé à des collectes d'information sur l'activité d'intégration, sur les cours du tronc commun, sur la satisfaction étudiante et sur le cours *Économie globale* de même que sur les cours de méthodologie.

Le comité mandaté pour réaliser l'auto-évaluation a bien fonctionné jusqu'à ce que les deux professeurs de Sciences humaines se retirent du comité après une mésentente avec les autres membres. Ainsi, ces professeurs n'ont pas assisté aux deux dernières rencontres. En outre, soucieux de respecter l'échéancier fixé, le Collège n'a pas été en mesure de consulter les professeurs du département de Sciences humaines sur la version finale du rapport. Ces derniers se sont ainsi sentis exclus de la phase finale du processus. La Commission attache beaucoup d'importance à la participation des professeurs et regrette cette situation qui risque d'amoindrir l'efficacité de l'évaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

La Commission note le sérieux de la démarche entreprise en Sciences humaines pour assurer une progression des apprentissages dans le programme. Cette démarche s'est déroulée en deux temps : en 1988, le département a intégré des objectifs de formation fondamentale aux objectifs du programme dans la foulée de la *Politique de formation fondamentale* du Collège. Ces objectifs visent notamment «la capacité de communiquer, la maîtrise de la langue française parlée et écrite, l'acquisition de la rigueur et de l'autonomie intellectuelle, le développement de la créativité, l'ouverture à la curiosité intellectuelle et à des notions d'esthétique, ainsi qu'à la capacité d'utilisation d'habiletés quantitatives». Ensuite, en 1990, alors que le programme était dans sa phase finale de révision à l'échelle du Québec, un groupe de professeurs a voulu donner une plus grande unité au programme en appliquant l'approche de Jan Palkiewicz centrée sur le développement de la pensée et de l'action responsable dans une perspective d'acquisition de compétences au collégial. Le fil conducteur choisi a été l'axe méthodologique du programme centré sur l'apprentissage de la méthode scientifique. En s'inspirant de l'approche de Palkiewicz qui distingue une séquence d'apprentissage de la pensée scientifique en quatre stades – pensée empirique, pensée conceptuelle, pensée rationnelle et pensée décisionnelle –, on a classé les objectifs du programme tels qu'ils apparaissaient dans les documents du Ministère en 1990.

Les séquences d'apprentissage construites n'ont pas été ajustées aux objectifs adoptés en 1991 qui différaient de ceux soumis à la consultation l'année précédente. De plus, tous les professeurs n'ont pas adhéré au modèle Palkiewicz, les professeurs d'administration, par exemple, ne le connaissent pas. En outre, l'analyse plus détaillée du cours *Économie globale* ne permet pas de bien voir comment ce cours s'insère dans cette logique.

Même si l'approche retenue n'a pas recueilli l'adhésion de tous, la Commission a remarqué qu'elle est partagée par la plupart des professeurs qui donnent plusieurs cours du tronc commun. Ainsi, ces professeurs font des liens explicites entre les divers cours du tronc commun, par exemple des liens entre des cours de méthodologie et des cours disciplinaires. Il s'agit d'une première étape, dûment franchie, en vue de consolider la cohérence du programme, mais il faut aller plus loin et mettre en rapport ces objectifs locaux avec les objectifs du programme tels qu'ils sont définis depuis 1991, tout en maintenant la progression des apprentissages caractérisant le modèle Palkiewicz. Le Collège doit s'assurer que les résultats de cette opération inspirent la mise en oeuvre du programme.

Il doit également couvrir l'ensemble des objectifs du programme, y compris la compréhension, en langue anglaise, de l'essentiel de textes portant sur les Sciences humaines. Des professeurs de Sciences humaines ont souligné que l'on pourrait développer des liens avec le cours d'anglais de la formation générale propre et que l'on pourrait également donner la traduction anglaise des concepts intégrés au lexique qui sera dorénavant utilisé dans les cours du programme. La Commission invite le Collège à mettre en oeuvre ces moyens simples et prometteurs.

La Commission a par ailleurs constaté que le travail réalisé sur le plan pédagogique ne s'est pas encore traduit sur le plan organisationnel par une définition conséquente des profils de programme. L'appellation des profils ne permet pas d'établir, par exemple, des liens directs entre ceux-ci et les projets de formation des élèves, sauf dans le cas du profil *administration*. Le Collège indique qu'il entend réviser l'appellation et le contenu des trois profils du programme. Les profils *sans mathématiques* et *avec mathématiques* se justifient difficilement par les préalables universitaires d'autant que le profil *sans mathématiques* inclut le cours *Méthodes quantitatives*. Ce dernier profil défini par la négative peut paraître aux yeux de certains comme moins valorisant d'autant qu'il attire plusieurs étudiants peu motivés ou dont l'orientation professionnelle n'est pas encore définie. Toutefois, les finissants de ce profil rencontrés par la Commission ne reculaient pas devant les défis intellectuels. Ils étaient fiers de leurs réalisations et estimaient avoir énormément progressé en deux ans sur les plans de la rédaction, de la méthode de travail et de l'intégration des concepts de base en Sciences humaines.

Le Collège pourrait décider soit de redéfinir ses profils, soit de consolider la cohérence du programme autour de l'axe méthodologique et de l'approche de Palkiewicz sans nécessairement définir des profils, mais en donnant la possibilité aux élèves de choisir des cours qui correspondent à leurs intérêts, une fois réussis les cours du tronc commun du programme.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de préciser son plan de formation de façon à consolider la cohérence du programme. S'il tient à maintenir des profils, elle lui recommande de les définir à partir des objectifs du programme, des compétences et des savoirs qu'il s'attend à trouver chez ses diplômés et des carrières auxquelles ces profils sont les plus susceptibles de donner accès.

De façon générale, les exigences de travail sont établies de façon claire et elles sont réalistes. Les élèves savent à quoi s'attendre et les professeurs respectent ce qui était prévu dans les plans de cours. Cependant, les élèves estiment qu'il y a surcharge de travail dans certains cours comme *Initiation pratique aux méthodes des sciences humaines* et *Histoire de la civilisation occidentale*. Dans le premier cas, les professeurs ont déjà fait les ajustements requis tandis que dans le second cas, c'est plutôt l'écart entre les exigences de deux professeurs qui ressortait, l'un d'entre eux donnant le cours pour la première fois, alors qu'en temps normal les deux professeurs attitrés au cours suivent le même plan de cours avec les mêmes exigences de travail. La Commission invite le Collège à prendre les mesures appropriées pour éviter une trop grande disparité dans la quantité de travail exigée dans un cours donné par plus d'un professeur.

Par ailleurs, la Commission souligne l'initiative du Collège qui a changé la pondération habituelle de certains cours de nature plus «théorique», la modifiant de (3-0-3) à (2-1-3) afin de permettre aux professeurs d'encadrer en classe la réalisation de travaux pratiques portant sur des concepts vus dans les cours théoriques.

En somme, la Commission reconnaît l'intérêt de miser sur le fil conducteur méthodologique et sur le modèle de Palkiewicz pour ordonner les apprentissages à réaliser dans le programme, mais elle croit que le travail de définition de profils cohérents sera plus facile à réaliser si le Collège s'assure que le département de *Sciences humaines* collabore davantage avec les départements qui donnent les autres cours de la formation spécifique et avec ceux qui dispensent les cours de la formation générale propre.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques

des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

L'une des forces de la mise en oeuvre du programme tient à l'adéquation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves. La Commission a pu constater que les catégories retenues dans le rapport pour présenter les méthodes pédagogiques, soit l'exposé magistral, les travaux pratiques en classe et hors classe et l'encadrement individuel, ne rendaient pas justice aux moyens pédagogiques variés utilisés par les enseignants. Leurs exposés magistraux font notamment appel à des supports visuels (cartes, etc.) ou à des documents audiovisuels; à l'occasion, les professeurs invitent un conférencier. De plus, ils utilisent les exposés des élèves, les mises en commun, etc. Les travaux pratiques se font généralement en équipe et le laboratoire est utilisé de façon intensive. Enfin, la Commission est convaincue de l'importance accordée par les professeurs aux échanges sur l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des élèves. Ces échanges pédagogiques se font souvent sur une base disciplinaire, mais l'importance accordée aux travaux pratiques témoigne de la préoccupation partagée par tous les professeurs de s'adapter aux caractéristiques des élèves, notamment au besoin de les encadrer efficacement.

Le Collège dispose de plusieurs méthodes pour dépister les élèves en difficulté et leur fournir le soutien approprié. Les professeurs touchés sont également informés par les responsables des centres d'aide que certains de leurs élèves bénéficient de leur service. C'est le cas notamment du Centre d'aide en français. La Commission reconnaît l'à-propos de telles initiatives et elle invite le Collège à expérimenter divers mécanismes permettant de consolider la collaboration entre les responsables des services d'aide et de soutien du Collège et les professeurs du programme *Sciences humaines*.

La Commission a également rencontré les responsables de la session d'accueil et d'intégration (SAI) afin de mieux comprendre la formation et le soutien donnés aux élèves de cette session qui se destinent au programme *Sciences humaines*. Elle tient à souligner le soin que met le Collège à s'acquitter de sa mission de favoriser l'accès aux études supérieures et à bien encadrer ses étudiants par des mesures d'orientation et d'aide à la réussite. La session d'accueil et d'intégration s'adresse à des élèves qui ont généralement un faible niveau de pensée formelle, une faible estime d'eux-mêmes, des lacunes sur le plan du travail intellectuel et un problème d'isolement. Le groupe d'automne se compose d'élèves qui présentent un dossier académique faible, c'est-à-dire une moyenne au secondaire et un résultat en français inférieurs à 65 %. Les élèves identifiés à l'aide du système de dépistage des étudiants faibles pour intervention (DEFI) développé par le SRAM sont

tenus de s'inscrire à la session d'accueil et d'intégration. À l'hiver, le groupe est constitué d'élèves qui ont échoué plus de la moitié de leurs cours au trimestre d'automne.

Les deux cours pivots de la session sont en constante adaptation depuis l'automne 1994, soit depuis que ce «programme» est opérationnel. Ce souci constant d'adaptation témoigne de la volonté de fournir aux élèves les cours qui répondent le plus à leurs besoins. Le premier cours, *Méthode d'apprentissage*, développe la méthode de travail intellectuel des élèves (travail de recherche, prise de notes, gestion du temps, lecture et étude efficaces, etc.) tandis que le second, *Groupes d'entraide et de travail*, développe des habiletés interpersonnelles et aide à préciser l'orientation professionnelle.

Ces élèves peuvent bénéficier au besoin de cours d'appoint en français, en mathématiques, en physique et en chimie. Ils sont normalement inscrits à des cours de la formation générale, français, philosophie et anglais, et, dans le cas de ceux qui se destinent au programme *Sciences humaines*, aux cours de psychologie et d'économie du premier trimestre.

Les deux professeurs et le personnel professionnel – l'un d'eux a tenu à rencontrer la Commission même s'il était en congé pour le trimestre – responsables de la SAI se distinguent par leur dynamisme, leur professionnalisme et leur souci de contribuer à la réussite de jeunes qui s'amènent au collégial avec une préparation déficiente. Cette petite équipe voudrait se concerter davantage avec les autres professeurs qui enseignent à leurs élèves afin de définir des stratégies pédagogiques communes et de mieux s'entraider. La Commission *suggère* au Collège de mettre en oeuvre des mesures afin de favoriser la concertation des personnes engagées dans la SAI pour en maximiser les effets. De plus, il conviendrait d'évaluer systématiquement les résultats de la SAI afin d'y apporter au besoin des améliorations.

L'encadrement individuel fourni par les professeurs du programme représente un autre atout de la mise en oeuvre du programme, qu'il se passe en classe, au laboratoire ou au bureau. Le Collège l'a démontré et la visite l'a confirmé, les professeurs sont en majorité très disponibles pour recevoir leurs élèves au sujet des travaux scolaires ou de problèmes d'orientation professionnelle. Les élèves sont d'ailleurs invités à s'adresser à l'un ou l'autre professeur pour un problème relatif à un travail pratique, à une recherche ou à la préparation à un examen. Les professeurs se montrent ouverts – en majorité – à ce dépannage généralisé.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le corps professoral est compétent et expérimenté. Une majorité est très engagée dans leur enseignement et tient à assurer la réussite de leurs élèves. Cet engagement se retrouve dans les préoccupations pédagogiques des professeurs, notamment l'importance qu'ils accordent à l'encadrement personnalisé des élèves.

Le Collège a mis sur pied un processus d'allocation des ressources humaines qui assure que les cours de méthodologie sont donnés par des professeurs expérimentés et compétents. Cela paraît déterminant puisque le fil conducteur du programme est la filière méthodologique. La Commission est consciente que le Collège rencontre des problèmes d'allocation des tâches entre le département de Sciences humaines et celui de Mathématiques au sujet du cours de *Méthodes quantitatives*. Ces problèmes sont délicats et peuvent toucher à la sécurité d'emploi de professeurs. Toutefois, il est important que le Collège maintienne la qualité de l'enseignement des cours de méthodologie en confiant leur enseignement à des professeurs qui s'engagent à suivre un plan de cours commun.

Les activités de perfectionnement réalisées par les professeurs au cours des dernières années sont généralement pertinentes. La plupart des professeurs ont suivi une ou plusieurs activités reliées à leur discipline ou à de nouveaux cours à donner. L'actuelle politique de perfectionnement privilégie les priorités individuelles, mais le Collège est en train d'élaborer une nouvelle politique qui devrait permettre de fixer des priorités institutionnelles en matière de perfectionnement.

Lors de l'évaluation du programme, le Collège ne disposait pas encore d'une politique d'évaluation du personnel enseignant, mais il vient d'adopter une politique de gestion des ressources humaines qui tient compte de l'évaluation des ressources humaines. Sur une base individuelle ou entre collègues affectés au même cours, des enseignants procèdent à l'évaluation de leurs cours afin d'y apporter, le cas échéant, les améliorations souhaitées. Il en a été ainsi du cours *d'Initiation pratique aux méthodes des sciences humaines* que les élèves estimaient beaucoup trop chargé.

La Commission tient à souligner la qualité et la pertinence de certaines ressources matérielles comme le laboratoire de Sciences humaines et le centre de documentation. De plus, elle encourage le

Collège à aller de l'avant avec son projet de créer un espace propre au programme *Sciences humaines*.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Les pratiques d'évaluation des apprentissages sont relativement rigoureuses. Il y a un processus départemental d'approbation des plans de cours. De son côté, la direction procède à la vérification de la concordance des plans de cours avec la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Les élèves sont informés des règles départementales d'évaluation des apprentissages par le biais d'une annexe jointe à certains plans de cours. Ils ont confirmé qu'ils sont informés adéquatement des exigences des cours et qu'en cas de changement, le professeur leur en fait part.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour les cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)* dispensés au Collège en 1994-1995. Les plans de cours sont complets, clairs et constituent d'excellents guides pour les élèves. Quant aux instruments d'évaluation utilisés, ils permettent de mesurer adéquatement le degré d'atteinte des objectifs du cours et confirment que ces cours rencontrent le degré d'exigence attendu d'un enseignement de niveau collégial.

La Commission constate une variation assez grande des taux de réussite de certains cours, notamment *Méthodes quantitatives* et *Introduction à la psychologie*. Les explications fournies différaient selon les interlocuteurs rencontrés; en tout cas, elles ne faisaient pas consensus et ne semblaient pas entièrement satisfaisantes pour orienter la prise de décision. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège d'examiner la variation des taux de réussite dans les cours *Méthodes quantitatives* et *Introduction à la psychologie* afin de déterminer les moyens appropriés pour améliorer la réussite de ces cours.

Le taux de diplomation se maintient sous la moyenne du réseau public, en particulier pour la cohorte A de 1992 (17 % par rapport à 25 %). L'écart avec la diplomation des collèges affiliés au SRAM est assez important dans le cas des profils *sans mathématiques* (la diplomation maximale

de la cohorte A de 1991 est de 22 % à Valleyfield et de 31 % pour les collèges du SRAM) et *administration* (cohorte A de 1991 : 50 % à Valleyfield et 61 % pour les collèges du SRAM).

Les résultats obtenus ne sont pas compatibles avec la force des élèves à l'entrée. Le Collège veut augmenter le taux de persévérance, améliorer l'efficacité des mesures de dépistage et de soutien des élèves de même que le sentiment d'appartenance au programme. La présence de préalables relatifs, notamment le cours *d'Introduction à la psychologie* qui est préalable aux cours de méthodologie, peut avoir un effet pervers en réduisant la marge de manoeuvre des élèves qui échouent à ce cours et provoquer éventuellement l'abandon du programme.

La Commission constate que le Collège veut améliorer la situation et elle lui *suggère* de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mieux connaître les facteurs qui affectent la diplomation et pour identifier les mécanismes relevant de sa compétence qui permettraient d'améliorer la diplomation dans le programme.

La préoccupation de la réalisation des objectifs du programme par les élèves est présente au sein du département de Sciences humaines qui a fait diverses tentatives pour se doter d'une activité d'intégration satisfaisante. On a notamment utilisé les cours de *Psychologie sociale et environnementale*, de *Principes de gestion* et d'*Initiation à la méthodologie des sciences humaines* pour réaliser une activité de nature multidisciplinaire, et ce avec des succès mitigés. En 1994-1995, les élèves n'ont pas réalisé de travail multidisciplinaire au quatrième trimestre. Après avoir analysé les activités d'intégration de plusieurs collèges, le département de Sciences humaines a mis au point une nouvelle activité d'intégration mise à l'essai pour la première fois cette année. Il faudra attendre quelque temps avant d'en apprécier les résultats.

Toutefois, les données sur l'accès aux études universitaires, la réussite des élèves du Collège de Valleyfield au premier trimestre à l'université ainsi que l'opinion des finissants rencontrés permettent de conclure que les diplômés du Collège sont bien préparés pour entreprendre des études universitaires.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La gestion actuelle du programme est problématique et, à défaut de redresser la situation, peut affecter la qualité de la mise en oeuvre du programme dans un avenir rapproché.

La Commission note qu'il n'y a pas de structure programme, mais que le département de Sciences humaines a l'avantage de regrouper les principales disciplines du programme. Deux autres départements interviennent dans l'enseignement des cours de la formation spécifique, soit Mathématiques et Techniques administratives. Or, les relations du département de Sciences humaines avec ces deux départements sont soit conflictuelles, soit très distantes. Le conflit majeur implique les départements de Sciences humaines et de Mathématiques et il porte sur le cours de *Méthodes quantitatives*. Au-delà des problèmes d'attribution du cours à des professeurs de l'un ou l'autre département, la Commission croit que si la situation continue à s'envenimer, c'est l'équivalence du cours selon qu'il est donné par un groupe ou l'autre qui peut être remise en question. La Commission reconnaît que le Collège dispose de professeurs compétents qui peuvent enseigner ce cours dans les deux départements, mais elle considère important que les professeurs affectés à cet enseignement central dans le programme s'entendent sur un plan de cours commun et qu'ils acceptent de collaborer pour continuer à améliorer le cours. Ce conflit et les liens ténus maintenus avec le département de Techniques administratives nuisent à l'élaboration d'une vision concertée du programme et affectent la mobilisation des professeurs autour de priorités communes.

De plus, la Commission a observé un climat de méfiance entre les professeurs et la direction qui entrave la communication entre les diverses instances et met en danger la capacité de bien encadrer la mise en oeuvre du programme. Ainsi, elle a noté que des fonctions de supervision ne sont pas exercées : absence d'évaluation du personnel enseignant non permanent, absence de vérification des règles d'approbation des plans de cours. La direction pourrait jouer un rôle plus actif dans la vérification de l'application de la PIEA. Certains éléments de l'organisation pédagogique nécessitent aussi des ajustements. Ainsi, même si la direction – on pourrait ajouter la Commission et les élèves rencontrés par elle lors de la visite – remet en question la valeur pédagogique d'un enseignement de quatre heures consécutives en *Méthodes quantitatives*, elle accepte la contrainte d'horaire demandée par certains professeurs qui tiennent à cette formule.

La Commission croit que le Collège doit assumer un leadership éclairé et réviser certaines pratiques de supervision, d'organisation pédagogique et d'application des politiques afin de revitaliser la gestion du programme.

En conséquence, elle recommande au Collège de mettre en place une structure de programme et de développer des mécanismes favorisant la concertation, la participation et la mobilisation des personnes engagées à un titre ou à un autre dans la mise en oeuvre du programme afin d'amener toutes ces personnes à agir ensemble en servant les mêmes fins, soit la meilleure préparation possible des élèves de Sciences humaines aux études universitaires.

C'est en assumant pleinement son leadership que la direction pourra aider les départements à régler leurs conflits et qu'elle pourra rétablir les réseaux de communication qui sont actuellement inopérants.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme offert au Collège de Valleyfield. Cette qualité repose sur la compétence, l'expérience et l'engagement du corps professoral ainsi que sur l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des élèves. Le souci de bien encadrer les élèves est remarquable et témoigne de la volonté de bien les préparer aux études universitaires. Le dynamisme et le professionnalisme des responsables de la session d'accueil et d'intégration méritent également d'être soulignés.

Toutefois, la qualité de la mise en oeuvre du programme pourrait être affectée si le Collège ne prend pas les moyens appropriés pour améliorer deux aspects essentiels de la mise en oeuvre du programme, soit la gestion et la cohérence du programme. Elle formule les recommandations suivantes :

- Réviser la gestion du programme notamment en mettant en place une structure de programme et en développant des mécanismes de concertation.

- Consolider la cohérence du programme en précisant le plan de formation.

La Commission *suggère* également de favoriser la concertation des personnes engagées dans la mise en oeuvre de la session d'accueil et d'intégration, d'examiner la variation des taux de réussite de certains cours et de prendre les mesures visant à mieux connaître les facteurs qui affectent la diplomation dans ce programme afin de l'améliorer.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Sciences humaines*, le Collège a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation qui ont pour but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Implantation de cours d'anglais de la formation générale propre (anglais préuniversitaire I et II) avec le souci de développer des liens avec l'objectif 3,3 du programme («comprendre, en langue seconde, l'essentiel des textes portant sur les sciences humaines»).

Harmonisation de la convention pédagogique du Département de Sciences humaines avec la PIEA afin notamment de mieux équilibrer la charge de travail des étudiants qui suivent un cours dispensé par plus d'un professeur.

Intégration des deux professeurs de psychologie de la session d'accueil et d'intégration (SAI) au Département de Sciences humaines afin de faciliter la concertation de ces professeurs avec ceux de Sciences humaines; de plus, le Collège a prévu des libérations à l'horaire afin de favoriser les rencontres des personnes engagées dans la mise en oeuvre de la SAI et il a entrepris l'évaluation de l'impact de cette session.

Volonté de créer un espace propre au programme *Sciences humaines*.

Utilisation plus grande de l'évaluation formative dans le cours *IPMSH*, l'examen sommatif se donnant à la fin du cours.

Restructuration administrative en cours dans le but d'améliorer la gestion des programmes.

Enfin, le Collège indique que le taux d'échec observé dans le cours *Introduction à la psychologie* est en baisse constante depuis deux ans; il a diminué de 35 % à 16 % entre l'automne 1994 et l'hiver 1996.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir au moment opportun un rapport présentant les progrès réalisés au regard des deux recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président